



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

ACQUERIR LES REFLEXES SUR UN DOSSIER EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h00)

**Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec
Me Céline QUINTIN**

Avocate en droit de la construction et immobilier

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Appréhender un dossier de construction dès le premier rendez-vous en posant les bonnes questions et en collectant les bons documents,
- Qualifier l'opération et l'ouvrage pour choisir le bon régime applicable selon la nature des travaux et des contrats en présence,
- Maîtriser la réception et ses effets sur les garanties pour identifier les délais et les fondements mobilisables,
- Choisir les bons fondements et construire une stratégie procédurale en combinant garanties légales, responsabilité contractuelle et assurances pour maximiser les chances d'indemnisation de vos clients.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – Appréhender le dossier

Savoir poser les bonnes questions dès le premier rendez-vous : identifier le client, les intervenants, l'état d'avancement du chantier et les délais en cours. Collecter les bons documents et cartographier les acteurs pour ne rien laisser passer.

Module II – Qualifier l’opération de construction en cause

Distinguer contrat de louage d'ouvrage, VEFA, CCMI et autres formes contractuelles. Comprendre les obligations spécifiques de chaque régime et leur impact sur la stratégie contentieuse et les assurances mobilisables.

Module III – Qualifier l’ouvrage

Savoir caractériser un ouvrage au sens de l'article 1792 du Code civil. Comprendre les enjeux de la distinction ouvrage/élément d'équipement, notamment en présence de travaux sur existant, pour déterminer les garanties applicables.

Module IV – La réception

Maîtriser les formes de réception (expresse, tacite, judiciaire), leurs conditions et leurs effets. Comprendre l'effet de purge et adapter la stratégie selon que la réception a eu lieu ou non.

Module V – Garantie de parfait achèvement

Connaître le champ d'application, la mise en oeuvre et les délais de la garantie de parfait achèvement. Savoir la combiner avec les autres garanties légales et gérer le risque de forclusion.

Module VI – Garantie biennale et décennale

Identifier les conditions de mise en oeuvre de chaque garantie, qualifier la gravité du désordre et distinguer les éléments d'équipement dissociables/indissociables. Appréhender les cas du désordre futur et du désordre évolutif.

Module VII – Responsabilité contractuelle résiduelle et délictuelle

Comprendre le rôle de la responsabilité contractuelle de droit commun, des dommages intermédiaires et de la responsabilité délictuelle envers les sous-traitants. Maîtriser les recours entre constructeurs et les délais associés.

Module VIII – Point assurance

Comprendre le fonctionnement de l'assurance dommages-ouvrage et de l'assurance de responsabilité civile décennale. Savoir déclencher la garantie, respecter les délais et éviter les pièges liés aux exclusions et aux activités déclarées.

Module IX – Point assurance

Récapituler l'ensemble des fondements disponibles et construire une stratégie procédurale adaptée au dossier : choix entre référé expertise et action au fond, mise en cause des bonnes parties, vigilance sur les délais.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr